

SITUATION ADMINISTRATIVE

Le maître d'ouvrage est la communauté de communes de la Plaine de France. Le système est exploité par la Lyonnaise des Eaux (Creil).

ETAT ACTUEL

Description générale du système d'assainissement

Depuis 2002-2003, le système d'assainissement de Rouvres est un système collectif séparatif. Les réseaux s'étendent sur une longueur de 2,8 km.

La configuration générale des réseaux d'assainissement de la Commune s'articule autour de plusieurs petits bassins versants :

- évacuation gravitaire des effluents jusqu'à la station d'épuration.
- collecteur principal cheminant depuis la Grande Rue, rue du Château d'eau et le long du fossé de Longeau jusqu'à la station.
- présence d'un déversoir d'orage permettant d'écarter les débits par temps de pluie.

Le traitement des effluents

Les eaux usées collectées sont acheminées vers une station d'épuration située au Nord-Est du Borg, d'une capacité de **500 équivalents-habitants, 30 kgDB05/j**.

La station est de type « Boues activées aération prolongée » (File Eau) et « Aération prolongée+Lits de séchage » (File Boues).

Une station d'épuration a été construite pour le traitement de la station Total.

Sa capacité est de 5 kgDB05/j

Le milieu récepteur

Le milieu récepteur des eaux usées traitées est constitué par le ru de Longeau, affluent de la Nonette.

Bilans de l'assainissement à Rouvres

Le S.A.T.E.S.E¹, service départemental, réalise des bilans de fonctionnement annuels (données fournies pour 2001 et 2002) :

- sur l'assainissement communal :

Bilan 2001 : « *La qualité des eaux rejetées observée à l'occasion des visites du SATESE et le bilan sur la production de boue, fourni par l'exploitant conduisent à considérer que le fonctionnement de la station d'épuration a donné satisfaction, tout au long de l'année.* »

¹ Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration est un service départemental placé sous l'autorité directe du Conseil général. Il est certifié ISO 9002 par l'AFAQ.

Il est constaté que « *la filière recyclage agronomique des boues présente des non conformités : absence d'étude préalable à l'épandage, stockage en bout de parcelle et mélange de boues de différentes origines* ».

Bilan 2002 « *Les résultats analytiques et la régularité des extractions des boues témoignent du bon déroulement global du fonctionnement de la station d'épuration* ». Dans ce bilan, il est signalé que « *les travaux de mise en séparatif d'une grande partie du bourg sont terminés depuis juillet 2002* ».

Les boues sont retraitées sur la station du Mesnil Amelot pour être acheminées sous forme déshydratée sur la plate forme de compostage de Bury.

En 2004, la Lyonnaise des Eaux signale que la station d'épuration est saturée. Elle fonctionne au-delà de sa charge nominale (500 équivalents/Hab) : le fonctionnement hydraulique relevé est à hauteur de **125%**, ce qui correspond à environ 600 équivalents/hab.

Le traitement des eaux usées et des eaux pluviales sur la même station explique en partie cette surcharge.

- sur la station Total (Bilan 2002) :

Des aménagement nécessaires ont été définis : dont la création d'un relèvement des eaux vers le fossé qui jouxte l'aire de service, et qui doit assurer l'évacuation des eaux pluviales. Il est signalé que « *des travaux seront engagés dès la réception de l'autorisation des services autoroutiers de la DDE.* » (un bouchage de l'exutoire existant est survenu suite aux travaux d'élargissement de la RN 2, à quatre voies.).

PROSPECTIVE

Les perspectives de développement envisagées par le présent Plan Local d'Urbanisme, posent un double enjeu :

- à court terme, la faible croissance envisagée, par un renouvellement limité du village actuel, est sans impact significatif sur l'état actuel.

- à moyen et long terme, l'ouverture à l'urbanisation des zone AU nécessitera la réalisation d'une nouvelle station d'épuration. Un emplacement est réservé à cet effet par le présent PLU, au bénéfice de la Communauté de Communes de la Plaine de France.